



Santé Education Habitat à Ouagadougou

Ouaga Focus

N° 10
mars 2002

Une initiative visant à développer des services sociaux plus équitables

Unité d'Enseignement et de Recherche en Démographie

Population Council - Save the Children Pays Bas - Mwangaza Action - Institut de Recherche pour le Développement

CONFIAGE ET SCOLARISATION: UNE RELATION AMBIVALENTE

L'Observatoire de Ouagadougou vise à mettre en lumière les iniquités dans l'accès à la santé et à l'éducation. Nous présentons ici les premiers résultats d'une enquête exploratoire, financée par Diakonia, sur la situation scolaire des filles confiées.

Nos entretiens auprès des familles confirment que la solidarité familiale favorise la circulation des enfants. Les raisons pour confier ou accueillir un enfant sont multiples. Aux raisons de socialisation et d'entraide familiale, est venue historiquement s'ajouter et se combiner celle de la scolarisation.

Les diverses formes de mobilité géographique

Nous avons pu recenser, lors de l'enquête exploratoire sur l'offre et la demande d'éducation mise en place dans le cadre de l'Observatoire, quatre types de confiage à Ouagadougou : la circulation intra-urbaine des enfants, celle de la capitale vers le milieu rural, la situation inverse et celle d'un pays limitrophe vers le Burkina.

Le confiage à l'intérieur de la capitale a essentiellement pour but de rapprocher l'enfant de l'école ou de lui permettre de fréquenter d'autres établissements que ceux qui sont proches du domicile. Ainsi, les parents résidant en zone non lotie où l'offre scolaire est essentiellement privée, confient l'enfant à un membre de la famille, pour qu'il le scolarise dans une école publique ce qui permet de réduire les frais de scolarité.

La détérioration des conditions des ménages depuis la crise économique des années quatre-vingt a aussi conduit certains parents à envoyer leurs enfants au village pour les scolariser, dans le but de faire une certaine économie. Ainsi, un ménage qui a plusieurs enfants en âge d'aller à l'école va décider d'envoyer l'un d'entre eux dans « la grande famille » pour limiter le coût de la scolarisation. Certains jugent aussi le climat plus sain pour l'épanouissement de l'enfant. Il y aura donc une circulation des enfants de la capitale vers les villes secondaires ou les villages. D'un autre côté, certains enfants sont aussi confiés dans des familles ouagalaises pour pouvoir continuer leurs études. C'est le cas de nombreux collégiens et lycéens qui sont accueillis pour fréquenter les lycées de la ville.

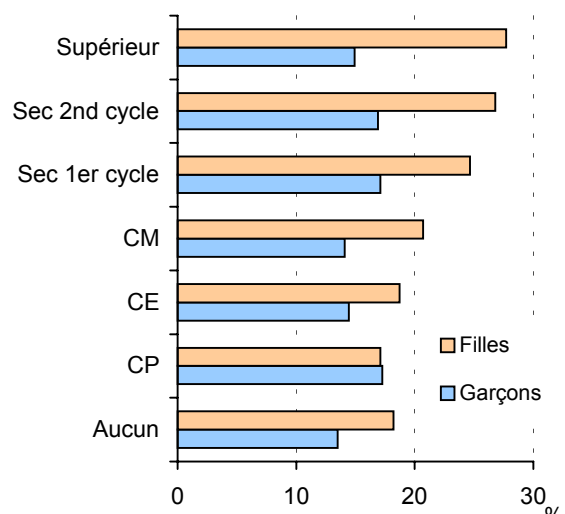
Il faut souligner aussi la circulation d'enfants de la Côte d'Ivoire vers Ouagadougou. Un entretien de groupe mené auprès d'enfants confiés en classe de CM2 a montré que sur les huit élèves interrogés, quatre sont issus de la diaspora burkinabè en RCI, certains sont à Ouagadougou depuis plus de six ans. Leurs parents considèrent le système burkinabè comme plus efficace.

Les raisons de la mobilité des enfants pour motif de scolarisation sont multiples. Il y a d'abord une question financière, le confiage permet souvent une réduction des coûts ou un partage de celui-ci. Mais là n'est pas la seule raison. Les parents confient leurs enfants à un tiers pour qu'ils soient entourés d'enfants scolarisés et ainsi plus motivés pour le travail. Si le tuteur est instruit, la famille espère ainsi donner plus de chance de réussite à l'enfant grâce à un bon encadrement, etc. Le confiage d'un enfant, surtout dans la capitale, peut aussi avoir pour but la scolarisation des autres.

La situation spécifique des filles confiées à Ouagadougou

Les données démographiques (recensement et enquêtes) révèlent une prédominance des filles entre 7 et 19 ans à Ouagadougou.

Figure 1
Pourcentage des « autres enfants » parmi les 7-12 ans



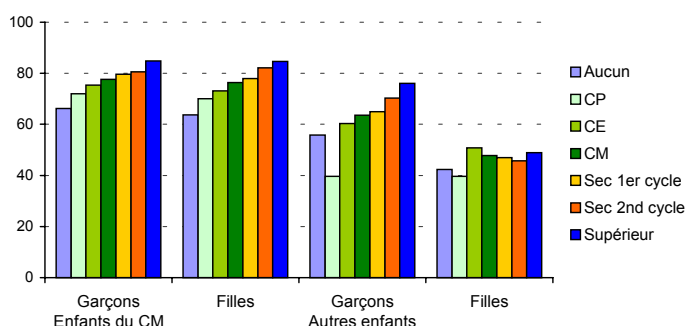
source : UERD, recensement de 1996

Pour la tranche d'âges des 7-12 ans, la répartition des enfants selon leur sexe et leur

statut familial, dichotomisé en « enfants du chef de ménage » et « autres enfants », montre que ces derniers sont en majorité des filles. La plupart de ces filles résidant sans leurs parents, on peut les assimiler à des enfants confiés.

Quels sont les ménages qui accueillent ces jeunes filles ? Le recensement de 1996, par exemple, montre que leur présence croît avec le niveau d'instruction des chefs de ménage et apparaît importante dans des ménages des catégories socioprofessionnelles les plus favorisées (cadres moyens et supérieurs...).

Figure 2
Pourcentage des « autres enfants »
parmi les 7-12 ans scolarisés selon le niveau
d'instruction du chef de ménage



source : UERD, recensement de 1996

L'analyse de la fréquentation scolaire montre très clairement que si le niveau d'instruction du chef de ménage joue positivement pour ses propres enfants, quel que soit le sexe, la situation est tout autre pour les filles « confiées » : manifestement, la scolarisation n'est pas le motif de leur présence ; elles sont là pour aider... et sans doute favoriser ainsi la scolarisation des propres enfants du chef de ménage, dégagés alors d'un certain nombre de tâches. Même scolarisées au début, ces filles risquent fort d'abandonner par la suite.

Les conséquences possibles des stratégies de confiage

Le confiage peut avoir des effets aussi bien positifs que négatifs sur la mise à l'école, le maintien dans le système et la réussite scolaire. Tout va dépendre des circonstances du confiage, de la famille d'accueil, de la volonté de l'enfant, etc. Ainsi, le confiage n'aura pas les mêmes conséquences sur la scolarisation de l'enfant en

fonction du but pour lequel il a été confié, de sa situation familiale initiale, de son sexe, de l'éloignement des parents du lieu de confiage et du lien de parenté avec la famille d'accueil. Il va sans dire que les rapports avec les tuteurs ont une influence sur la réussite scolaire. Ainsi, il peut arriver que les familles d'accueil freinent volontairement la scolarité de l'enfant. La participation à des travaux ménagers est une partie intégrante de l'éducation des filles afin de préparer au rôle de mère. Elles pourraient être plus sollicitées que les garçons pour venir en aide: Lorsqu'elles sont dans des ménages aisés elles sont employées comme « petites bonnes ».

C'est le cas d'une fille de 15 ans, en CM2 dans une école publique de la place. Elle est confiée à son oncle. Mais celui-ci, pour des raisons professionnelles n'est quasiment jamais à Ouagadougou et sa femme semble mettre tout en œuvre pour provoquer l'échec scolaire de la fillette : elle multiplie les travaux domestiques à son égard, refuse qu'elle utilise l'électricité pour apprendre ses leçons. L'enfant est alors obligé de fuir la maison pour étudier et de travailler en parallèle pour payer ses études ce qui se ressent sur sa scolarité puisqu'elle triple son CM2.

Le confiage le plus préjudiciable au maintien à l'école et à la réussite scolaire est certainement celui du à un changement de statut de l'enfant suite au décès d'un des parents ou des deux. L'enfant est alors recueilli par la famille élargie ou par des amis des défunts. Néanmoins, il pourrait avoir une situation précaire puisque personne ne peut arbitrer les relations avec le ménage d'accueil et influencer sur les prises de décision concernant son rôle et sa fonction de l'enfant confié. Quand la famille d'accueil est démunie ou de grande taille cela se répercute sur le soutien à apporter à l'enfant. Il n'est pas rare de voir des orphelins qui manquent du minimum nécessaire pour l'école : livres, cahiers, habits, etc.

Les conditions à la base ne sont donc pas les mêmes pour tous les enfants. Cette inégalité sociale peut être à l'origine des iniquités scolaires constatées. Cette iniquité ne risque-t-elle pas d'être accentuée quand l'Etat de plus en plus tend à faire supporter les dépenses scolaires par les familles ?

Stéphanie Baux, Komla Lokpo, Marc Pilon
UERD
pilon@ird.bf